

Monsieur Laurent AUBERTOT  
Président de la Communauté de communes  
Auberive Vingeanne Montsaugeonnais  
17 Chemin des Brosses- PRAUTHOY  
52190 LE MON TSAUGEONNAIS

CHAUMONT, le 16 juillet 2024

Monsieur le Président,

Par courriel réceptionné le 24 juin 2024, vous sollicitez mon avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Heuilley-Cotton :

- Le projet de modification « porte sur le règlement afin de permettre le développement de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments de la Commune et sur les toitures des habitations de la commune et cela afin de répondre aux besoins d'équipements en énergie renouvelable des habitants d'Heuilley-Cotton. »

Il s'agit de la modification du règlement écrit la zone Ua et la zone AU, à l'article 11.

Dans l'avis du 19 décembre 2018 concernant votre projet de PLU, il est mentionné la présence d'habitat en zone N et A. Il semblerait opportun d'appliquer la modification de l'article 11 à ces deux zonages.

Ainsi, je rends un avis favorable à ce projet de modification simplifiée, sous réserve de prise en compte de notre remarque.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président,



Marc POULOT